



# Après la sécheresse, la pénurie

Le manque d'eau au printemps provoque aujourd'hui une pénurie de fourrage. Comme Jeannick Cantin, installé dans le Beaufortais, les agriculteurs redoutent un hiver très dur.



La Lande-Chasles, samedi. Jeannick Cantin, éleveur de canards, a été chargé par la Chambre d'agriculture de Maine-et-Loire de gérer le dossier de la sécheresse 2011. « Il faut repenser totalement notre système d'irrigation et surtout créer des réserves d'eau », estime l'agriculteur. Photo CO - Vincent MICHEL.

Cédric SOULIÉ  
cedric.soulie@courrier-ouest.com

Il ne crie pas au diable. Mais ce printemps 2011 restera à jamais gravé dans sa mémoire d'homme de la terre. À une dizaine de kilomètres de Beaufort-en-Vallée, Jeannick Cantin, éleveur de canards à La Péronnière sur la commune de La Lande-Chasles, a suivi de près le dossier de la sécheresse dans le département. Scrupuleusement. Plutôt réservé, jamais un mot au-dessus de l'autre, cet agriculteur de 52 ans est le « Monsieur sécheresse » de la Chambre d'agriculture de Maine-et-Loire. Il est chargé de veiller au contrôle de la production végétale et de la quantité en eau. « Mars, avril et mai ont été des mois catastrophiques. Seulement 56 mm d'eau au lieu de 200 en temps normal », expose-t-il. Un constat sans appel, qui induit une pénurie de paille et de lourdes conséquences. « Les récoltes ont souffert... Le manque d'herbe, la hausse des prix du foin et de la paille liée à la sécheresse vont réellement

pénaliser les éleveurs. C'est une certitude, ajoute-t-il. Et ce ne sont pas les pluies du 14 juillet et les derniers orages qui vont améliorer la situation ».

**De 30 € à 100 € la tonne de paille en trois ans**

Car, si les prairies reverdisaient depuis quelques semaines, elles ne suffiront pas à nourrir les bêtes cet hiver. Loin de là. L'achat de fourrage et de paille apparaît donc obligatoire. « Si je compare avec une année normale, nous avons perdu en herbe entre 60 % et 70 % de la pousse de cet hiver,

ajoute-t-il. Il va donc falloir acheter du fourrage pour nourrir le bétail ». Une crainte purement économique puisqu'en trois ans, le prix de la paille n'a cessé d'augmenter. De 30 € la tonne en 2009, elle est passée à 60 € en 2010 pour atteindre parfois 100 € en 2011. « Sans oublier les coûts de transports toujours plus lourds, malgré les aides financières allouées dernièrement par le Conseil général et le Conseil régional, glisse-t-il. Les éleveurs doivent s'approvisionner au plus près en Indre-et-Loire, dans la Vienne ou sinon dans le Nord de la France ou en Espagne ». En revanche, les 9 000

agriculteurs de Maine-et-Loire ne sont pas tous à mettre dans le même panier. Un bon quart d'entre eux a été épargné par « Dame sécheresse ». « Certains ont pu irriguer et arroser leurs champs. D'autres ont réussi à sauver la mise avec l'arrivée des orages et des pluies très localisées, notamment dans le Choletais et autour d'Angers. Enfin, certains exploitants ont bénéficié de la nature de leurs sols », détaille Jeannick Cantin. Jeudi dernier, sur son exploitation, il tentait de garder le moral. « Le Maine-et-Loire va de toute façon être classé par l'État en état de calamité agricole », lançait-il de manière prémonitrice. Car dans la soirée, le Comité national de l'assurance en agriculture (CNA) annonçait les premières indemnités pour mi-septembre. « Ces aides ne seront pas suffisantes pour réparer les dégâts, réagissait Jeannick Cantin. Nous avons subi deux sécheresses coup sur coup, en 2010 puis 2011. Il faut repenser totalement notre système d'irrigation et surtout créer des réserves d'eau. Sinon, certains agriculteurs pourraient ne pas s'en remettre... ».

## A SAVOIR

Le témoignage de Jeannick Cantin, un agriculteur du Beaufortais, constitue le premier volet de notre série consacrée aux dossiers de la rentrée. Tout au long de la semaine, nous vous proposerons de balayer l'actualité, celle dont on parlera dans les jours et les semaines à venir. Ainsi, demain, nous irons à la rencontre d'Anne-

Sophie Petiteau, 22 ans, à quelques encablures de sa première rentrée en tant que professeur de français à Saumur. Mercredi, nous ouvrirons le dossier de l'économie au travers du portrait d'un patron de PME du Choletais. La fin de la semaine sera consacrée aux questions sociales et politiques.

## Un site internet pour les éleveurs sinistrés

Reconnu Jeudi par la commission nationale ad hoc, le caractère de calamité agricole pour cet été 2011 concerne l'ensemble des communes du département (nos éditions de vendredi). Néanmoins, pour y prétendre, les éleveurs doivent avoir subi des pertes d'au moins 30 % sur l'ensemble de leurs prairies. Par ailleurs, l'ensemble des pertes sur prairies et maïs fourrage non irrigué doit être supérieur à 13 % du produit total de l'exploitation, toutes productions animales et végétales réunies,

primes PAC incluses. Mais il faut intégrer une subtilité : si le maïs fourrage non irrigué compte dans le calcul de la perte globale, il n'est pas indemnifiable par le Fonds national de garanties des calamités agricoles car c'est un risque assurable.

**4,3 millions distribués en 2010**  
Un état récapitulatif va être adressé dans les jours qui viennent par l'Établissement départemental de l'élevage. À partir du jeudi 1<sup>er</sup> et jusqu'au 30 septembre, les agriculteurs

pourront établir leur télédéclaration (1). Les dossiers ainsi transmis bénéficieront d'une mise en paiement prioritaire. Après la sécheresse 2010, plus de 1 400 agriculteurs s'étaient partagé une aide globale de 4,3 millions d'euros. « Ce sera sans doute un peu plus cette année, pronostique Pascal Gallard, responsable de la branche élevage à la Fédération départementale des syndicats exploitants agricoles (FDSEA). Mais les situations sont très disparates selon les microrégions. Certaines ont été bien

arrosées... Ce deuxième épisode de deux ans met en cause la sécurité des systèmes fourragers, note le responsable agricole. C'est un débat que nous aurons cet hiver. Avec notamment cette question : faut-il une seule plante ou un panel de plusieurs végétaux ? »

Vincent BOUCAULT  
(1) [www.maine-et-loire.equipement-agriculture.gouv.fr](http://www.maine-et-loire.equipement-agriculture.gouv.fr)  
Renseignements au 02 41 79 67 44,  
par mail à [secheresse2011@maine-et-loire.gouv.fr](mailto:secheresse2011@maine-et-loire.gouv.fr)